

Nouvelles règles d'isolement

Circulation du virus dans la population

Vacciné(e) ou non vacciné(e)

Cas positif

- Isolement 5 jours², suivi de 7 jours de mesures barrière strictes¹.
- Pas de test à l'issue.
- Après 48 h, si les symptômes ont disparu ou restent légers, l'isolement est levé.

Personne contact à risque

- Pas de quarantaine mais respect des mesures barrière strictes¹ pendant 7 jours.
- En cas d'autotest positif ou de symptômes, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique.
- Les adultes vulnérables doivent contacter leur médecin traitant.

Dérogation

Uniquement pour les personnes vaccinées

Les travailleurs prioritaires ou essentiels, positifs au Covid-19 sont autorisés à travailler s'ils n'ont pas de symptômes.

Personne mineure

Cas positif

- Isolement et retour possible dans la structure d'accueil dès que les symptômes ont disparu.
- Pas de test à l'issue.

Personne contact à risque

- Pas de quarantaine ni des test.
- Il est nécessaire de contacter le médecin traitant s'il s'agit d'un enfant vulnérables.

1. Mesures barrière strictes : Je réduis mes interactions, je porte un masque, j'évite tout contact avec les personnes fragiles mêmes vaccinées, j'évite les transports en commun, je fais du télétravail si possible, je surveille mon état de santé.
2. La durée d'isolement se calcule à partir de la date de début des signes ou du test positif s'il n'y a pas de signe.